

L'Action collective concernant les valeurs mobilières de Valeant

INSTRUCTIONS SUR LE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

I. Remarques importantes – VEUILLEZ LIRE

- Les demandes de réclamation électronique s'appliquent aux institutions ou aux préparateurs de réclamations qui déposent des demandes au nom de plusieurs clients ou comptes ou aux particuliers qui déposent un grand nombre d'opérations qui ont demandé de déposer des réclamations par voie électronique ou à qui on a demandé de le faire.
- En plus de ces instructions, veuillez examiner les renseignements énoncés dans le Formulaire de réclamation et l'avis avant de soumettre des réclamations.
- Tous les documents requis énoncés dans la section V des présentes instructions DOIVENT être joints aux demandes de réclamation électroniques.
- Veuillez fournir toutes les dates de commerce aux **États-Unis** selon le format suivant : **(MM/JJ/AAAA)**.
- Veuillez fournir les avoirs et les transactions des titres éligibles décrits dans l'instructions du présent document afin de se conformer à ces exigences de dépôt électronique.

II. Valeant Securities Included in the Valeant Settlement

Période de l'action collective signifie le 27 février 2012 au 12 novembre 2015.

1. Actions ordinaires de Valeant:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe visé par le règlement si, au cours de la période du 28 février 2013 au 12 novembre 2015, vous avez acquis les actions ordinaires de Valeant conformément à l'une des notes d'offre ou prospectus de Valeant suivants, vous avez acquis ces actions ordinaires à l'extérieur des États-Unis. États, et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces actions ordinaires à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015:

1. Circulaire d'offre datée du 27 juin 2013 ;
2. Circulaire d'offre datée du 15 novembre 2013 ; memorandum d'offre datée du 15 janvier 2015 ;
3. Mémoire d'offre datée du 13 mars 2015 ;
4. Prospectus de base simplifié daté et déposé sur SEDAR le 14 juin 2013 ;
5. Supplément de prospectus daté et déposé sur SEDAR le 18 juin 2013 ;
6. Prospectus daté du 10 juin 2013, déposé sur EDGAR le 19 juin 2013 ;
7. Supplément de prospectus daté du 18 juin 2013, déposé sur EDGAR le 19 juin 2013 ;
8. Prospectus daté du 10 juin 2013, déposé sur EDGAR le 18 mars 2015; et
9. Supplément de prospectus daté du 17 mars 2015, déposé sur EDGAR le 18 mars 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis des actions ordinaires de Valeant sur une plateforme de négociation de titres du marché secondaire telle que la Bourse de Toronto, autre que les plateformes de négociation de titres du marché secondaire des États-Unis telles que la Bourse de New York, vous avez acquis ces actions ordinaires pendant la Période de l'action collective, et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces actions ordinaires à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

2. Billets de premier rang Valeant 6,75% échéant en 2018:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 27 juin 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Veillez noter que dans une série d'opérations effectuées en mars et août 2017, Valeant a racheté tous les billets de premier rang à 6,75% en circulation échéant en 2018. Vous êtes néanmoins membre du groupe de règlement si vous répondez à la description ci-dessus.

3. Billets de premier rang Valeant 7,50% échéant en 2021

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 27 juin 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

4. Billets de premier rang Valeant 5,625% échéant en 2021:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 15 novembre 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

5. Billets de premier rang non garantis Valeant 5,50% échéant en 2023:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 15 janvier 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu tout ou partie de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

6. Billets non garantis de premier rang Valeant à 5,375% échéant en 2020:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de

l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

7. Billets non garantis de premier rang Valeant à 5,875% échéant en 2023:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

8. Valeant 4,50% billets non garantis de premier rang échéant en 2023:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à un moment quelconque entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

9. Billets non garantis de premier rang Valeant à 6,125% échéant en 2025:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Settlement Class Members:

Sous-groupe du marché primaire: Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, **au cours de la période du 28 février 2013 au 12 novembre 2015, ont acquis des Titres de Valeant dans le cadre d'un Placement, et qui détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015**, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis (mais sans exclure toute réclamation relative aux billets de premier rang à 4,5 % de Valeant échéant en 2023 offerts en mars 2015);

-et-

Sous-groupe du marché secondaire: Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, **au cours de la période du 27 février 2012 au 12 novembre 2015, ont acquis des Titres de Valeant sur le marché secondaire et détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015**, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis.

III. Méthodes de soumission

Aucun fichier électronique ne sera considéré comme ayant été correctement soumis à moins que l'Administrateur des réclamations n'émette un courriel après le traitement de votre dossier avec vos numéros de réclamation et les informations de compte respectives. Ne présumez pas que votre fichier a été reçu ou traité tant que vous n'avez pas reçu ce courriel. Si vous ne recevez pas un tel courriel, vous devez contacter l'administrateur des réclamations à l'adresse **info@valeantsecuritiessettlement.ca** pour vous renseigner sur votre dossier et confirmer qu'il a été reçu et accepté.

Le formulaire de réclamation doit être dûment soumis **au plus tard le lundi 15 février 2021**.

Vous pouvez soumettre votre formulaire de réclamation :

1. **EN LIGNE** – www.valeantsecuritiessettlement.ca - c'est rapide, facile et sécuritaire. Votre formulaire de réclamation en ligne doit être soumis **au plus tard le 15 février 2021**.
2. **COURRIEL** – Vous pouvez envoyer votre demande par courriel à info@valeantsecuritiessettlement.ca.
 - Si vous choisissez d'envoyer votre dossier par courriel, vous DEVEZ également y joindre tous les documents requis en format .pdf ou équivalent.
3. **COURRIER** – Lisez attentivement les instructions, complétez et signez le formulaire de réclamation, joignez tous les documents requis et envoyez-le à l'adresse postale ci-dessous. Les formulaires de demande doivent être reçus **au plus tard le lundi 15 février 2021**.

Les services d'actions collectives Epiq Canada
Attention: l'Administrateur des réclamations de l'action collective concernant les valeurs mobilières de Valeant
C.P. 507 SUCC. B
Ottawa (Ontario) K1P 5P6

IV. Documents requis

Les documents requis décrits ci-dessous doivent être joints à votre Formulaire de réclamation. Votre demande de réclamation ne sera pas considérée comme valide si tous les autres documents requis ne sont pas reçus. Veuillez noter qu'un seul document peut répondre à plusieurs documents requis.

Tout document fourni **doit** comprendre le nom et l'adresse ou le numéro de compte du réclamant.

Les documents appropriés à l'appui de votre réclamation comprennent les documents suivants :

- **Confirmation de transaction** – Les feuillets de confirmation de transaction indiquant la date de transaction, la quantité, le prix par action et le montant net de l'opération sont des documents acceptables pour appuyer vos achats et/ou ventes.
- **Relevés mensuels, trimestriels ou de fin d'exercice officiels de courtier** – Les relevés mensuels, trimestriels ou de fin d'exercice fournis par votre courtier listant vos opérations suffisent pour prouver les opérations d'achat et de vente, à condition que les renseignements nécessaires concernant ces opérations y figurent, comme la date de la transaction, la quantité et le prix payé ou reçu pour chaque action et le montant total payé ou reçu pour chaque opération. Ces relevés peuvent également servir à appuyer la quantité d'actions détenues après la fin de la Période visée par le recours. Sur votre Formulaire de réclamation, celles-ci seront inscrites comme les avoirs non vendus.

Remarque : L'Administrateur des réclamations, l'avocat du Groupe ou le tribunal se réserve le droit de demander des renseignements ou des documents supplémentaires.

Les feuilles de calcul, les tableaux, les formulaires fiscaux, les renseignements manuscrits et d'autres documents préparés par le réclamant ne sont pas considérés comme des pièces justificatives adéquates.

1. FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DÛMENT REMPLI

Chaque section du formulaire de réclamation doit être entièrement documentée pour être considérée comme éligible. Cela inclut toutes les transactions d'achat, toutes les transactions de vente et les titres qui restent invendus après la fin de la période de classe.

- Vous devez remplir la section Identification du demandeur, (section A à la page 2) et la section Certification (section F aux pages 11 et 12).
- Le Formulaire de réclamation doit être signé par un signataire autorisé qui figure également à votre document de vérification de signature et indiquer la qualité (titre du poste) du signataire.
- Vous devez soumettre une (1) réclamation par compte.

2. DOCUMENT DE VÉRIFICATION DE SIGNATURE

- Si vous êtes une institution ou un préparateur de réclamations qui dépose une réclamation au nom d'un client ou de comptes de capitaux propres (c.-à-d. non un réclamant particulier), vous devez fournir un document attestant que le particulier qui a signé le Formulaire de réclamation et tout document supplémentaire est autorisé à signer au nom de son entreprise. Voici certains types courants de documents qui satisfont à cette exigence (cette liste n'est pas exclusive et les entités non américaines peuvent avoir des documents différents qui satisfont à cette exigence. Si vous êtes une entité non américaine, vous devez soumettre un document équivalent) :
 - Une copie des statuts de l'entreprise, y compris la ou les pages de signature
 - Une copie de la résolution interne de l'entreprise, y compris la ou les pages de signature
 - Un affidavit notarié signé par un dirigeant de l'institution accordant clairement une autorisation à un particulier précis ou confirmant son pouvoir de signer au nom de son entreprise.

3. DOCUMENT DE VÉRIFICATION DES DONNÉES

- Si vous êtes une installation ou un préparateur de réclamation au nom d'un client ou de comptes de capitaux propres (c.-à-d. non un réclamant particulier), vous devez fournir un affidavit notarié ou une lettre signée sur un papier à en-tête de l'entreprise qui répond aux critères suivants :
 - Confirmer le nombre de comptes et d'opérations distincts dans votre fichier
 - Divulguer la source de vos données (c.-à-d. système interne de conservation de données)
 - Attester la véracité et l'exactitude des opérations et des avoirs dans votre dossier électronique
 - Être signé par un signataire autorisé qui figure sur votre document de vérification de signature et qui précise à la fois la qualité et les coordonnées de ce signataire.

4. DOCUMENT D'AUTORISATION (SI VOUS DÉPOSEZ AU NOM D'UN CLIENT OU DE COMPTES DE CLIENTS)

- Si vous êtes une institution ou un préparateur de réclamation qui dépose au nom d'un client ou de comptes de clients (c-à-d. non un réclamant particulier), vous devez fournir un document à jour attestant que vous êtes autorisé à déposer et à signer les réclamations au nom de vos clients. Certains types de documents courants qui permettent de satisfaire à cette exigence comprennent les suivants (cette liste n'est pas exclusive et les entités non américaines peuvent avoir différents documents qui satisfont à cette exigence. Si vous êtes une entité non américaine, vous devez soumettre un document équivalent) :
 - Procuration
 - Entente de service
 - Une lettre signée et datée sur le papier à en-tête de l'entreprise accordant expressément à votre entreprise le pouvoir de déposer et de signer les réclamations en leur nom.
 - Un affidavit notarié ou une lettre signée sur un papier à en-tête de votre entreprise confirmant votre pouvoir de déposer et de signer des réclamations au nom de vos clients. Il doit être signé par un dirigeant de l'entreprise qui figure également sur votre document de vérification de signature et indique la qualité et les coordonnées du signataire.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES (SUR DEMANDE) – VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ DES DONNÉES

L'Administrateur des réclamations peut demander à des entités aléatoires, selon ce qu'Epiq juge approprié, qui déposent des réclamations par voie électronique pour fournir des documents à l'appui de certaines opérations et/ou de certains avoirs figurant dans des réclamations particulières. Cette vérification de l'intégrité des données vise à vérifier l'intégrité générale d'un fichier de données. En conséquence, les documents fournis doivent être indépendants et suffisants pour vérifier la validité et l'exactitude de l'ensemble du fichier de données.

Même si vous avez fourni une lettre ou un affidavit attestant la véracité et l'exactitude de vos données lorsque vous soumettez initialement votre dossier par voie électronique, nous **exigerons** une preuve documentaire particulière (confirmations de transaction, relevé mensuel ou équivalent) pour vérifier indépendamment les détails des opérations et/ou les avoirs demandés, si votre dossier est sélectionné aux fins d'une vérification de l'intégrité des données.

LE NON-RESPECT DE CETTE DEMANDE DE VÉRIFICATION ENTRAÎNERA LE REJET DE TOUTES LES RÉCLAMATIONS FIGURANT DANS VOTRE DEMANDE

V. Format de dépôt requis

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- Les dossiers peuvent être soumis sous forme de feuille de calcul Excel
- Tous les champs du format ci-dessous doivent être inclus dans votre dossier
- Les champs qui ne s'appliquent pas à votre dossier doivent être vides (ne supprimez aucun champ)
- Votre dossier doit inclure une ligne d'en-tête avec des en-têtes de colonne

- Ne fournissez aucune ligne vide dans votre dossier
- Tout dossier non conforme au format ci-dessous peut être rejeté

VI. Notes sur le dépôt par voie électronique

ADRESSES

- Les réclamations et les chèques (si la réclamation est admissible) seront créés en fonction des renseignements sur le compte et l'adresse fournis dans votre dossier électronique.
- Si vous avez besoin que les chèques soient libellés directement au nom du propriétaire bénéficiaire, mais envoyés tout de même à votre entreprise, veuillez inclure « c/o » avant le nom de votre entreprise dans la colonne B de l'onglet Résumé du dossier dans votre dossier.
- Si vous avez besoin que les chèques soient envoyés à une autre partie (c.-à-d. directement à la banque dépositaire pour chaque compte ou directement au propriétaire bénéficiaire), veuillez **communiquer avec nous** pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la présentation appropriée du dossier électronique pour répondre à votre demande.
- En ce qui concerne les adresses étrangères, le code de pays à deux caractères doit être indiqué dans la colonne H, tous les renseignements sur l'adresse (y compris le nom complet des pays et des provinces) doivent être inclus dans les deux champs d'adresse (colonnes C et D) et la ville, l'État, les champs de code postal ou zip (colonnes E et G) doivent être vides.
- Si vous êtes un préparateur de réclamation tiers qui dépose une réclamation au nom de plusieurs clients dans une seule demande de réclamation, vous **devez** fournir le nom du client distinct dans votre demande de réclamation électronique.

ACTIONS

- Toutes les opérations et les positions des avoirs **doivent** faire référence à un identificateur de sécurité approprié (CUSIP) dans la colonne C de votre onglet *Renseignements sur les opérations*.
- Toutes les actions de chaque compte doivent être équilibrées. Cela signifie que les avoirs de début mai plus les achats (y compris les réceptions gratuites) pendant la Période visée par le recours **DOIVENT CORRESPONDRE** aux ventes totales (y compris les livraisons gratuites) pendant la Période visée par le recours plus les avoirs de fin ou non vendus.
- Les valeurs négatives **ne** peuvent être données **que** pour les avoirs de début (types d'opération « B1 » et « B2 ») et de fin ou non vendus (type d'opération « U »). Toutes les autres opérations doivent indiquer des valeurs positives.

TRANSFERTS

Les opérations de réception ou de livraison gratuites (transfert d'entrée/de sortie) sont considérées comme déficientes, à moins que vous n'ayez des renseignements supplémentaires concernant l'achat initial d'un compte antérieur ou les ventes finales ou les avoirs finaux du compte ultérieur.

Si vous disposez de ces renseignements, vous devez combiner ou modifier vos comptes comme suit :

- ❖ Actions reçues dans le compte – Fournissez l'achat initial de ces actions du compte antérieur plutôt que l'opération « réception gratuite ».
- ❖ Actions livrées hors du compte – Fournissez la ou les ventes ou les avoirs finaux du compte ultérieur plutôt que l'opération « livraison gratuite ».

Si vous ne disposez d'aucun renseignement sur l'achat initial ou la vente subséquente, vous devez fournir les opérations de réception ou de livraison gratuites dans leur ou leurs réclamations respectives **uniquement aux fins de mise en concordance**. Une réception gratuite ou un transfert doit être indiqué en tant que type d'opération « R » et une livraison gratuite ou un transfert doit être indiqué en tant que type d'opération « D » (les prix et les montants nets doivent être nuls).

PRÉSENTATION DU DOSSIER REQUISE DE LA RÉCLAMATION ÉLECTRONIQUE

Onglet 1 – Onglet Résumé du dossier		
Colonne	Titre de la colonne	Notes
A	Dossier soumis par (nom complet)	
B	Nom de l'entreprise	Nom de l'entreprise pour envoyer les chèques (incluez « c/o » avant le nom de votre entreprise si les chèques doivent être libellés au nom du propriétaire bénéficiaire c/o votre entreprise.)
C	Adresse de l'entreprise	Adresse postale du représentant (les chèques seront livrés à cette adresse si le représentant le souhaite)
D	Adresse 2 de l'entreprise :	
E	Ville de l'entreprise	
F	Province ou État de l'entreprise	
G	Code postal de l'entreprise	
H	Pays de l'entreprise	
I	Le prénom et le nom de la personne avec qui communiquer au sujet de cette demande	
J	Numéro de téléphone de la personne-ressource	
K	Adresse électronique	
L	Nombre total de comptes soumis dans ce dossier	
M	Nombre total d'opérations soumises dans ce dossier	
Onglet 2 – Onglet Renseignements sur le réclamant		
Colonne	Titre de la colonne	Notes
A	NUMÉRO DU COMPTE DU PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE	
B	TYPE DE COMPTE 1 – Particulier 2 – Conjoint 3 – Société de personnes 4 – Société 5 – Fiducie 6 – Succession 7 – IRA ou autre régime de retraite 8 – Autres	
C	PRÉNOM PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE (OU NOM DU FONDS DE PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE)	

D	NOM PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE (OU NOM DU FONDS DE PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE 2)	
E	PRÉNOM PROPRIÉTAIRE CONJOINT	Propriétaire cobénéficiaire
F	NOM PROPRIÉTAIRE CONJOINT	Propriétaire cobénéficiaire
G	PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE NOM DE L'ENTITÉ	
H	REPRÉSENTANT DE PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE	
I	BANQUE DÉPOSITAIRE DU PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE (LE CAS ÉCHÉANT)	
J	PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE ADRESSE	
K	PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE ADRESSE 2	
L	PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE VILLE	
M	PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE PROVINCE/ÉTAT	
N	PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE CODE POSTAL OU ZIP	
O	PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE PAYS	

Onglet 3 – Onglet Renseignements sur les opérations

Colonne	Titre de la colonne	Notes
A	NUMÉRO DU COMPTE DU PROPRIÉTAIRE BÉNÉFICIAIRE	
B	TYPE DE DEVISES: (CAD, USD, EUR, GBP, "OTH")	Si OTH, veuillez préciser
C	TYPE DE SÉCURITÉ : - Actions ordinaires du marché primaire - Actions ordinaires du marché secondaire	
D	Les titres n'ont PAS été acquis aux États-Unis : - VRAI - FAUX	
E	CUSIP: - 91911K102 - 91911X104 - 071734107	
F	DATE DE TRANSACTION / DATE DES AVOIRS Veuillez saisir les dates chronologiquement selon le format suivant : (MM/JJ/AAAA)	
G	LE TYPE DE TRANSACTION : AVOIR DES ACTIONS ORDINAIRES B - Actions ordinaires détenues au début des opérations le 27/02/2012, U - Actions ordinaires détenues à la clôture des opérations le 02/15/2021. ACHATS / ACQUISITIONS : P - Achats et/ou acquisitions d'actions ordinaires du 27/02/2012 au 02/15/2021, VENTE/ ALIÉNATION : S - Ventes et/ou aliénations d'actions ordinaires du 27/02/2012 au 02/15/2021.	

	TRANSFERTS: D - Livraisons gratuites d'actions ordinaires entre comptes R - Reçus gratuits d'actions ordinaires entre comptes	
H	LE NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES ACHETÉES, ACQUISES, VENDUES ET/OU DÉTENUES	
I	PRIX PAR ACTION	
J	COÛT OU MONTANT GLOBAL REÇU (doit inclure la commission de courtage)	
K	COMMENTAIRES	Note : Cette colonne peut être utilisée pour les numéros de compte liés à un transfert d'actions, ou pour d'autres commentaires.
Onglet 4 - Onglet Info sur les transactions de notes		
Colonne	Titre de la colonne	Notes
A	NUMÉRO DE COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF	
B	TYPE DE DEVISES: (CAD, USD, EUR, GBP, "OTH")	If OTH, please specify
C	TYPE DE SÉCURITÉ : - Actions ordinaires du marché primaire - Actions ordinaires du marché secondaire	
D	Les titres (2023 4,5% Notes exemptées) n'ont PAS été acquis aux États-Unis : - VRAI - FAUX	Seules les valeurs mobilières Valeant acquises en dehors des États-Unis sont éligibles dans le cadre de ce règlement.
E	CODE DE SÉCURITÉ : - EAC - Valeant 6.75% billets de premier rang dus en 2018 - EAA - Valeant 7.50% billets de premier rang dus en 2021 - KAD - Valeant 5.625% billets de premier rang dus en 2021 - KAE - Valeant 5.50% billets non garantis de premier rang dus en 2023 - AAA - Valeant 5.375% billets non garantis de premier rang dus en 2020 - AAB - Valeant 5.875% billets non garantis de premier rang dus en 2023 - 165 - Valeant 4.50% billets non garantis de premier rang dus en 2023 - AAC - Valeant 6.125% billets non garantis de premier rang dus en 2025	
F	CUSIP/ISIN: - 92912EAC7 / C96715AC8 / US92912EAC75 / USC96715AC84 - 92912EAA1 / C96715AA2 / US92912EAA10 / USC96715AA29 - 91911KAD4 / C94143AD3 / US91911KAD46 / USC94143AD31 - 91911KAE2 / C94143AE1 / US91911KAE29 / USC94143AE14 - 91831AAA9 / C96729AA3/ US91831AAA97 / USC96729AA31 - 91831AAB7 / C96729AB1 / US91831AAB70 / USC96729AB14 - XS1206091651 / XS1205619288 - 91831AAC5 / C96729AC9 / US91831AAC53 / USC96729AC96	
G	DATE DE TRANSACTION / DATE DES AVOIRS : Veuillez saisir les dates chronologiquement dans le format suivant : (MM/JJ/AAAA)	

H	<p>LE TYPE DE TRANSACTION :</p> <p>NOTES A AVOIR B - Billets détenues au début des opérations le 27/02/2012, U - Billets détenues à la clôture des opérations le 02/15/2021.</p> <p>ACHATS / ACQUISITIONS : P - Achats et/ou acquisitions de billets du 27/02/2012 au 11/12/2015,</p> <p>VENTE/ ALIÉNATION : S - Ventes et/ou aliénations de billets du 27/02/2012 au 02/15/2021.</p> <p>TRANSFERTS : D - Livraisons libres de billets entre comptes R - Rentrées gratuites de billets entre comptes</p>	
I	LA VALEUR NOMINALE DES BILLETS	
J	PRIX PAR 1000 \$ DE VALEUR NOMINALE	
K	COÛT OU MONTANT GLOBAL REÇU (doit inclure la commission de courtage)".	
L	COMMENTAIRES	Note : Cette colonne peut être utilisée pour les numéros de compte liés à un transfert d'actions, ou pour d'autres commentaires.

	D - Livraisons gratuites d'actions ordinaires entre comptes R - Reçus gratuits d'actions ordinaires entre comptes	
H	LE NOMBRE D'ACTION ORDINAIRE ACHETÉES, ACQUISES, VENDUES ET/OU DÉTENUES	
I	PRIX PAR ACTION	
J	COÛT OU MONTANT GLOBAL REÇU (doit inclure la commission de courtage)	
K	COMMENTAIRES	Note : Cette colonne peut être utilisée pour les numéros de compte liés à un transfert d'actions, ou pour d'autres commentaires.

Onglet 4 - Onglet Info sur les transactions de notes

Colonne	Titre de la colonne	Notes
A	NUMÉRO DE COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF	
B	TYPE DE DEVISES: (CAD, USD, EUR, GBP, "OTH")	If OTH, please specify
C	TYPE DE SÉCURITÉ : - Actions ordinaires du marché primaire - Actions ordinaires du marché secondaire	
D	Les titres (2023 4,5% Notes exemptées) n'ont PAS été acquis aux États-Unis : - VRAI - FAUX	Seules les valeurs mobilières Valeant acquises en dehors des États-Unis sont éligibles dans le cadre de ce règlement.
E	CODE DE SÉCURITÉ : - EAC - Valeant 6.75% billets de premier rang dus en 2018 - EAA - Valeant 7.50% billets de premier rang dus en 2021 - KAD - Valeant 5.625% billets de premier rang dus en 2021 - KAE - Valeant 5.50% billets non garantis de premier rang dus en 2023 - AAA - Valeant 5.375% billets non garantis de premier rang dus en 2020 - AAB - Valeant 5.875% billets non garantis de premier rang dus en 2023 - 165 - Valeant 4.50% billets non garantis de premier rang dus en 2023 - AAC - Valeant 6.125% billets non garantis de premier rang dus en 2025	
F	CUSIP/ISIN: - 92912EAC7 / C96715AC8 / US92912EAC75 / USC96715AC84 - 92912EAA1 / C96715AA2 / US92912EAA10 / USC96715AA29 - 91911KAD4 / C94143AD3 / US91911KAD46 / USC94143AD31 - 91911KAE2 / C94143AE1 / US91911KAE29 / USC94143AE14 - 91831AAA9 / C96729AA3 / US91831AAA97 / USC96729AA31 - 91831AAB7 / C96729AB1 / US91831AAB70 / USC96729AB14 - XS1206091651 / XS1205619288 - 91831AAC5 / C96729AC9 / US91831AAC53 / USC96729AC96	
G	DATE DE TRANSACTION / DATE D'AVOIR : Veuillez saisir les dates chronologiquement dans le format suivant : (MM/JJ/AAAA)	
H	LE TYPE DE TRANSACTION : NOTES A AVOIR B - Billets ayant eu lieu le 27/02/2012 , U - Billets ayant été détenus au 02/15/2021 . ACHATS / ACQUISITIONS : P - Achats et/ou acquisitions de billets du 27/02/2012 au 11/12/2015 ,	

	VENTE/VENTE : S - Ventes et/ou cessions de billets du 27/02/2012 au 02/15/2021. TRANSFERTS : D - Livraisons libres de billets entre comptes R - Rentrées gratuites de billets entre comptes	
I	LA VALEUR NOMINALE DES BILLETS	
J	PRIX PAR 1000 \$ DE VALEUR NOMINALE	
K	COÛT OU MONTANT GLOBAL REÇU (doit inclure la commission de courtage)".	
L	COMMENTAIRES	Note : Cette colonne peut être utilisée pour les numéros de compte liés à un transfert d'actions, ou pour d'autres commentaires.